

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT AIN

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 AVRIL 2023 – Délib 2023-017**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 15
- présents : 10
- votants : 14
- absents : 1

Date de convocation : 29/03/2023

Date d'affichage : 05/04/2023

Vote :

POUR : 14

CONTRE :

**OBJET :**

Révision des tarifs du camping

**De la commune : MEILLONNAS**

**Séance du : 04 04 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

le 4 avril 2023 à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARRAGON Jean-Pierre, Maire.

Mme GROBOZ Nadine a été nommé secrétaire de séance

**Etaient présents : ARRAGON Jean-Pierre, CHIVAL Fabrice, DELOT Julie, DEMERS Patrick, GALLION Bernard, GROBOZ Gérard, GROBOZ Nadine, GUICHON David, PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline**

**Absents excusés : BREVET Claude, BRONNER Sandrine, CURNILLON Arnaud, FLECHON Karine, NEVEU Jean-Paul**

**Procurations : BRONNER Sandrine à PIOTELAT Aline, CURNILLON Arnaud à GUICHON David, FLECHON Karine à DEMERS Patrick et NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean-Pierre**

**Révision des tarifs du camping**

Le Maire rappelle aux membres du conseil que deux mobil homes ont été acheté pour en remplacer deux. Ceux-ci ont été mise en place au camping à La Raza. Il propose de les nommer l'écureuil et les mésanges. Il informe qu'il y a lieu de modifier les tarifs de ceux-ci à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023. Les tarifs sont présentés et annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'appellation de ces derniers en les nommant l'écureuil et les mésanges.

ACCEPTE les tarifs présentés et annexés à cette délibération à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Cette délibération sera adressée après visa de la Préfecture au responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture  
et publication du 05/04/2023

Le Maire,  
Jean-Pierre ARRAGON



*(Handwritten signature of Jean-Pierre ARRAGON)*

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le



ID : 001-210102414-20230404-2023017-DE

# Camping Municipal "La Raza"

Hébergements ouverts à la location au mois (sauf haute saison), renseignez-vous !!!

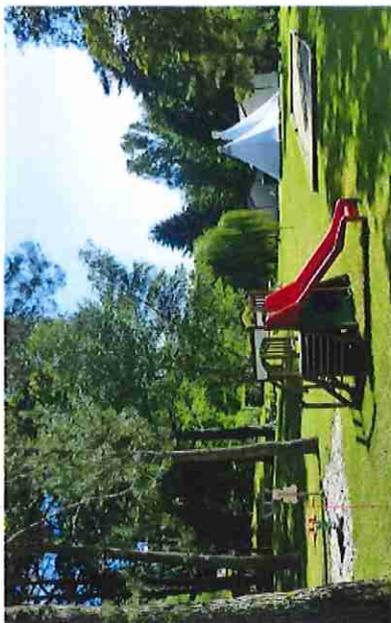


Meillonas

	Basse saison	Haute saison
Périodes	du 15 avril au 30 juin du 01 septembre au 15 octobre	du 01 juillet au 31 août
Horaires d'arrivées	Entre 14h et 19h	Entre 14h et 20h

Merci de contacter Dorothee ou David quelques jours avant le début de votre séjour pour confirmer votre horaire d'arrivée (Par téléphone au 04 74 42 32 42 ou 06 28 61 93 39 ou par mail à l'adresse [camping.meillonas@sfr.fr](mailto:camping.meillonas@sfr.fr))

	Forfait Jour
Forfait Adulte + Véhicule motorisé	9,50 €
Forfait Adulte sans véhicule	7,00 €
Adulte supplémentaire	4,50 €
Enfant(s) de 5 à 14 ans	2,50 €
Animal domestique (Livret vaccination)	2,40 €
Branchement EDF 8 A	3,00 €
Taxe de séjour (par adulte) - Grand Bourg Agglomération	Selon tarif en vigueur
Véhicule supplémentaire	2,40 €
Garage mort	4,00 €



Envoyé en préfecture le 11/04/2023  
 Reçu en préfecture le 11/04/2023  
 Publié le  
 ID : 001-210102414-20230404-2023017-DE



**Tarif 2023**

(Applicables à partir du 01 janvier 2023)



Langue parlée :

	Forfait Mensuel
Adulte	230,00 €
Enfant(s) de 5 à 14 ans	45,00 €
Personne supplémentaire (Mois)	82,00 €
Invité (Nuit)	4,00 €
Forfait électricité (16 A) - eau	106,00 €
Plus value Forfait électricité (20 A)	15,00 €

	L'unité
Machine à laver (Jeton)	4,00 €
Sèche-Linge (Jeton)	3,50 €
Forfait Lit fait à l'arrivée	10,00 €

- Taxe de séjour

## MOBILHOMES et CHALETS - Locations

Tarif de location HLL - Chalets	Surface environ (en m <sup>2</sup> )	Nombre de couchages	SAISON BASSE				SAISON HAUTE			
			Semaine	2 nuits	Nuit supplémentaire	Mois	Semaine	2 nuits	Nuit supplémentaire	
MH1 - L'IBISOU		4 - 2	370,00 €	190,00 €	45,00 €	592,00 €	370,00 €	190,00 €	49,00 €	
MH2 - L'ÉCUREUIL		4 - 2	421,00 €	216,00 €	55,00 €	641,00 €	595,00 €	275,00 €	75,00 €	
MH3 - LES MÉSAINGES		4 - 2	421,00 €	216,00 €	55,00 €	641,00 €	595,00 €	275,00 €	75,00 €	
MH4 - STUDIO MEUBLÉ		2				315,00 €				
HLL7 - LE CHÊNE (Chalet)		2	260,00 €	134,00 €	35,00 €	530,00 €	260,00 €	134,00 €	35,00 €	

Réservation directement au camping - Tél. : 04 74 42 32 42 ou 06 28 61 93 39

### Réservation directement au camping

Caution : 250 € (à la réservation)

Les arrivées se font à partir de 16 h et les départs à 10 h

✓ Interdiction de fumer à l'intérieur des mobil-homes et studio

✓ Forfait ménage : 80 €

## HLL Chalets - Locations Labelisées "Gîtes de France"

Gîtes de 4 personnes et 1 gîte de 5 personnes équipé pour accueillir des personnes à mobilité réduite.

Les prix comprennent 12 KW/jour en saison basse et 8 KW/jour en saison haute compris dans le forfait de votre location, le reste sera facturé (EDF : Relevé en début et fin de séjour),

- Caution : 250 € (à la réservation)

- Interdiction de fumer à l'intérieur des H.L.L.

- Les arrivées se font à 16 h et les départs à 10 h. Il est conseillé de prévenir de votre arrivée - Tél. 04 74 42 32 42 ou 06 28 61 93 39

Tarif de location HLL - Chalets	Surface environ (en m <sup>2</sup> )	Nombre de couchages	SAISON BASSE				SAISON HAUTE			
			Semaine	2 nuits	Nuit supplémentaire	Mois	Semaine	2 nuits	Nuit supplémentaire	
HLL1 - LE BROCHET (PMR) - G241030	42	5	390,00 €	195,00 €	55,00 €	641,00 €	465,00 €	245,00 €	70,00 €	
HLL2 - LE GARDON - G241032	35	4	390,00 €	200,00 €	60,00 €	<del>620,00 €</del>	495,00 €	254,00 €	70,00 €	
HLL3 - SANDRE - G241031	35	4	360,00 €	185,00 €	55,00 €	620,00 €	455,00 €	234,00 €	65,00 €	
HLL4 - L'IRIS - G241033	35	4	360,00 €	185,00 €	55,00 €	620,00 €	455,00 €	234,00 €	65,00 €	
HLL5 - LE MENUPHAR - G241034	30	4	285,00 €	147,00 €	45,00 €	551,00 €	360,00 €	185,00 €	50,00 €	
HLL6 - LE ROSEAU - G241035	30	4	285,00 €	147,00 €	45,00 €	551,00 €	360,00 €	185,00 €	50,00 €	

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 001-210102414-20230404-2023017-DE

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 001-210102414-20230404-2023018-DE

Berger  
Levrault

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT AIN

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 AVRIL 2023 – Délib 2023-018**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 15
- présents : 10
- votants : 14
- absents : 1

Date de convocation : 29/03/2023

Date d'affichage : 05/04/2023

Vote :

POUR : 14

CONTRE :

**OBJET :**

Location terrain communal à La  
Raza

**De la commune : MEILLONNAS**

**Séance du : 04 04 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
le 4 avril 2023 à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARRAGON Jean-Pierre, Maire.

Mme GROBOZ Nadine a été nommé secrétaire de séance

**Etaient présents :** ARRAGON Jean-Pierre, CHIVAL Fabrice, DELOT Julie, DEMERS Patrick, GALLION Bernard, GROBOZ Gérard, GROBOZ Nadine, GUICHON David, PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline

**Absents excusés :** BREVET Claude, BRONNER Sandrine, CURNILLON Arnaud, FLECHON Karine, NEVEU Jean-Paul

**Procurations :** BRONNER Sandrine à PIOTELAT Aline, CURNILLON Arnaud à GUICHON David, FLECHON Karine à DEMERS Patrick et NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean-Pierre

**Location terrain communal à La Raza**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur ROTA Vincent exploite actuellement des parcelles communales. La parcelle ZA 52 d'une superficie de 1 920 m<sup>2</sup> n'est pas louée et donc disponible. Celle-ci pourrait être proposée à ce dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la location de la parcelle ZA 52 à Monsieur ROTA Vincent  
AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Cette délibération sera adressée après visa de la préfecture au responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture  
et publication du 05/04/2023

Le Maire  
Jean-Pierre ARRAGON



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT AIN

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 AVRIL 2023 – Délib 2023-019**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 15
- présents : 10
- votants : 14
- absents : 1

Date de convocation : 29/03/2023

Date d'affichage : 05/04/2023

Vote :

POUR : 14

CONTRE :

**OBJET :**

Vente de terrain à Mr NALLET

**De la commune : MEILLONNAS**

**Séance du : 04 04 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

le 4 avril 2023 à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARRAGON Jean-Pierre, Maire.

Mme GROBOZ Nadine a été nommé secrétaire de séance

**Etaient présents : ARRAGON Jean-Pierre, CHIVAL Fabrice, DELOT Julie, DEMERS Patrick, GALLION Bernard, GROBOZ Gérard, GROBOZ Nadine, GUICHON David, PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline**

**Absents excusés : BREVET Claude, BRONNER Sandrine, CURNILLON Arnaud, FLECHON Karine, NEVEU Jean-Paul**

**Procurations : BRONNER Sandrine à PIOTELAT Aline, CURNILLON Arnaud à GUICHON David, FLECHON Karine à DEMERS Patrick et NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean-Pierre**

**Vente de terrain à Mr NALLET**

Monsieur le Maire rappelle la demande de Mr NALLET Pascal afin d'acquérir une partie d'une parcelle communale attenante à la sienne soit 7m de large et 130m de long. Le département a émis un avis favorable le 28 novembre 2022 pour la création d'un accès. Monsieur NALLET prendra en charge les frais de notaire ainsi que les frais de bornage. Le prix moyen du terrain agricole au m<sup>2</sup> est entre 0.20 et 0.31 cts d'euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la vente de 910 m<sup>2</sup>

**ACCEPTE** le prix de vente de 0.31€/m<sup>2</sup>

**DIT** que le bornage et les frais de notaire seront à la charge de Mr NALLET Pascal.

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte de cession et tout document afférent à ce dossier.

Cette délibération sera adressée après visa de la Préfecture au responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture  
et publication du 05/04/2023

Le Maire  
Jean-Pierre ARRAGON



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT AIN

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 AVRIL 2023 – Délib 2023-020**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 15
- présents : 10
- votants : 14
- absents : 1

Date de convocation : 29/03/2023

Date d'affichage : 05/04/2023

Vote :

POUR : 14

CONTRE :

**OBJET :**

Mise à disposition d'un salarié de  
l'ADAPEI pour la Commune

**De la commune : MEILLONNAS**

**Séance du : 04 04 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

le 4 avril 2023 à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARRAGON Jean-Pierre, Maire.

Mme GROBOZ Nadine a été nommé secrétaire de séance

**Etaient présents : ARRAGON Jean-Pierre, CHIVAL Fabrice, DELOT Julie, DEMERS Patrick, GALLION Bernard, GROBOZ Gérard, GROBOZ Nadine, GUICHON David, PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline**

**Absents excusés : BREVET Claude, BRONNER Sandrine, CURNILLON Arnaud, FLECHON Karine, NEVEU Jean-Paul**

**Procurations : BRONNER Sandrine à PIOTELAT Aline, CURNILLON Arnaud à GUICHON David, FLECHON Karine à DEMERS Patrick et NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean-Pierre**

**Mise à disposition d'un salarié de l'ADAPEI pour la Commune**

Monsieur le Maire informe que la stagiaire qui était au service technique est une salariée de l'ADAPEI et a terminé son stage à la date du 31 mars. Une réflexion a été faite afin de lui proposer une mission plus longue au sein de l'équipe municipale. Il s'agirait d'une mise à disposition, la commune aurait une prestation de service à régler à l'ADAPEI pour un montant de 16.80€ TTC de l'heure. La durée de la mission pourrait être à partir du 1<sup>er</sup> mai pour une durée de 5 mois (sous réserve de la réception des différents documents administratifs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
ACCEPTÉ la mise à disposition de cette salariée  
ACCEPTÉ le tarif de 16.80€ TTC de l'heure  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Cette délibération sera adressée après visa de la Préfecture au responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture  
et publication du 05/04/2023

Le Maire  
Jean-Pierre ARRAGON



Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 001-210102414-20230404-2023021-DE

Berger  
Levrault

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT AIN

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 AVRIL 2023 – Délib 2023-021**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 15
- présents : 10
- votants : 14
- absents : 1

Date de convocation : 29/03/2023

Date d'affichage : 05/04/2023

Vote :

POUR : 14

CONTRE :

**OBJET :**

Décision Modificative N°1 :  
Camping

**De la commune : MEILLONNAS**

**Séance du : 04 04 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

le 4 avril 2023 à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARRAGON Jean-Pierre, Maire.

Mme GROBOZ Nadine a été nommé secrétaire de séance

**Etaient présents : ARRAGON Jean-Pierre, CHIVAL Fabrice, DELOT Julie, DEMERS Patrick, GALLION Bernard, GROBOZ Gérard, GROBOZ Nadine, GUICHON David, PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline**

**Absents excusés : BREVET Claude, BRONNER Sandrine, CURNILLON Arnaud, FLECHON Karine, NEVEU Jean-Paul**

**Procurations : BRONNER Sandrine à PIOTELAT Aline, CURNILLON Arnaud à GUICHON David, FLECHON Karine à DEMERS Patrick et NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean-Pierre**

**Décision Modificative N°1 : Camping**

Le Maire informe qu'à la demande des services de la trésorerie, il y a lieu d'apporter des modifications sans toucher à l'équilibre du budget du camping.

Recette de fonctionnement

7751 : - 2100

70688 : + 2100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE cette proposition.

Cette délibération sera adressée après visa de la Préfecture au responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture  
et publication du 05/04/2023

Le Maire,  
Jean-Pierre ARRAGON

